



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Faubourg de l'Hôpital 68 Tél. 032 889 69 72
Case postale 556 Fax 032 889 69 73
CH-2002 Neuchâtel ciip@ne.ch
www.ciip.ch

Programme d'activité 2016 – 2019

Décision du 26 novembre 2015

Table des matières

1. Introduction, précédent programme et structure du nouveau	2
2. Priorités politiques	3
3. Domaines d'activités et planification :	
3.1 Espace romand de la formation.	4
3.2 Scolarité obligatoire.	6
3.3 Degré secondaire 2 (formation générale et formation professionnelle).	8
3.4 Pédagogie spécialisée.	10
3.5 Orientation professionnelle, universitaire et de carrière.	11
3.6 Formation des enseignants et des cadres.	12
3.7 Médias, images et technologies de l'information et de la communication.	13
3.8 Politique des langues.	14
3.9 Politique culturelle.	15
3.10 Recherche et documentation.	16
4. Organisation structurelle de la CIIP	17
Liste des abréviations.	17

1. Introduction

1.1 Précédent programme (2013 – 2015).

Le programme 2013 – 2015 a constitué le cinquième programme d'activité successif de la CIIP depuis la rénovation de la conférence sur la base de nouveaux statuts en 1996. Il était par contre le premier faisant suite à l'entrée en vigueur de la Convention scolaire romande et du Plan d'études romand pour la scolarité obligatoire. Couvrant exceptionnellement trois ans, au lieu de quatre, afin de faire par la suite coïncider période administrative quadriennale et liste des actions planifiées durant la même durée, ce cadre programmatique a conduit la CIIP jusqu'au terme du délai laissé aux cantons membres pour la mise en œuvre du concordat HarmoS et de la convention scolaire romande.

Un document publié sur le site de la CIIP dresse le bilan final de réalisation du programme 2013 – 2015 : <http://www.ciip.ch/CMS/default.asp?ID=1238>, alors qu'un rapport détaillé, publié à la mi-juin 2015, commente article par article la concrétisation de la Convention scolaire romande : <http://www.ciip.ch/CMS/default.asp?ID=726>.

1.2 Échéance, élaboration et structure du nouveau programme (2016 – 2019).

Sixième programme d'activité de la CIIP depuis 1996, le présent document s'inscrit dans un objectif général de consolidation. Il vise par conséquent avant tout à achever la réalisation et à assurer la coordination des mesures découlant des dispositions et des accords intercantonaux adoptés au cours de la dernière décennie.

Ce programme est construit sur la base du recueil des propositions et objectifs spécifiques établis par les diverses conférences de chefs de service, les commissions permanentes et les services centraux de la CIIP au cours du premier semestre 2015. L'ensemble a été organisé tout d'abord par degrés scolaires, selon la structure du système de formation, ensuite par domaines d'activité particuliers placés sous la compétence de la CIIP.

Les relations éventuelles avec le programme de la CDIP sont évoquées dans une colonne parallèle, sachant que, dans bien des cas, certaines actions sont directement entreprises ou coordonnées au niveau national sans relais régional (voir le programme de travail 2015 – 2019 de la CDIP, réactualisé annuellement : <http://www.cdip.ch/dyn/11736.php>).

Une colonne précise également, en caractères gras, l'organe exerçant le leadership sur les contenus et la réalisation des mesures énumérés pour chaque objectif retenu, et en caractères maigres les autres organes appelés à y contribuer. Un tableau synoptique des organes permanents chargés de sa mise en œuvre ainsi qu'un glossaire des acronymes correspondants permettent en conclusion de visualiser les modifications apportées au dispositif intercantonal en vue de la réalisation du programme d'activité (conférences et commissions, sans mention des groupes de travail rattachés aux commissions pour l'exécution de certaines tâches spécifiques). Pour la période 2016 – 2019, certaines commissions ont été remplacées par d'autres, sans que le nombre total d'organes ne soit augmenté. Une modification apportée aux statuts de la CIIP dans leur version du 26 novembre 2015 permet de différencier les commissions permanentes des commissions de coordination.

2 Priorités politiques

Dans le cadre du nouveau programme, l'Assemblée plénière s'est donné les priorités suivantes :

2.1 Mise en œuvre intégrale de la Convention scolaire romande.

La CIIP achève au cours de la période 2016 – 2019 la réalisation de la convention scolaire romande, en adoptant les derniers projets éditoriaux de moyens d'enseignement (MER) fondés sur le plan d'études romand (PER) (les derniers éléments étant publiés dans les années suivantes) et en mettant à disposition d'ici la fin de la période administrative les premières épreuves romandes communes et des profils de connaissances/compétences. La CIIP rend compte régulièrement des progrès accomplis dans son rapport annuel à la commission interparlementaire CIP-CSR.

2.2 Adaptation des accès au PER et aux MER de la scolarité obligatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord intercantonal du 25 octobre 2007 sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, la CIIP met à profit les possibilités des nouvelles technologies pour que les enseignants puissent accéder aux objectifs du PER et, avec leurs élèves, aux moyens d'enseignement officiels adaptés en fonction de certains handicaps.

2.3 Promotion de la langue française et de la lecture

La CIIP porte un intérêt marqué au traitement coordonné et cohérent des questions relevant de politique linguistique, de plurilinguisme et des usages pédagogiques, sociaux et culturels du français dans l'espace romand comme dans l'espace national de la formation, ainsi que sur le plan de la francophonie. Elle s'engage pour la promotion du français dans les autres régions linguistiques et coordonne la promotion de la lecture et du goût de lire par les cantons romands.

2.4 Compréhension mutuelle et apprentissage des langues nationales et étrangères

La CIIP met en œuvre et soutient, conformément à l'article 4 du concordat HarmoS, un enseignement obligatoire de l'allemand et de l'anglais et une offre facultative d'introduction à l'italien. Elle favorise les initiatives permettant de développer et de renforcer la compréhension mutuelle entre les jeunes Suisses et le respect des langues et des cultures nationales et s'engage en faveur des échanges d'apprenants et d'enseignants entre les régions linguistiques du pays.

2.5 Mise en œuvre des diverses filières de maturité.

La CIIP achève la mise en place coordonnée des maturités spécialisées et du plan d'études romand des maturités professionnelles. Elle coordonne avec les autorités et conférences responsables les voies d'accès aux Hautes Ecoles.

2.6 Attractivité de la formation des enseignants et renforcement de la pratique.

La CIIP anticipe les risques de pénurie d'enseignants et coordonne dans son domaine de compétences les mesures aptes à favoriser la relève et la mobilité dans ce champ professionnel. Elle veille à la qualité de la formation, en ce qui concerne plus particulièrement l'organisation de la pratique professionnelle et l'usage des instruments découlant de la convention scolaire romande. Elle veille à la collaboration interinstitutionnelle dans les formations initiales. Elle renforce le développement et la coordination de la formation continue en regard des besoins de la scolarité obligatoire.

2.7 Médiation culturelle pour les jeunes publics.

La CIIP soutient les interactions entre une offre culturelle diversifiée et de qualité et l'accès des jeunes aux activités, manifestations et institutions culturelles prôné par le plan d'études romand. Elle encourage le développement d'un volet « médiation culturelle » dans la formation initiale et continue des enseignants et dans les approches didactiques du domaine Arts du PER.

3 Domaines d'activités et planification

3.1 Espace romand de la formation

N°	Objectif, tâche • Contenus, mesures	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances
3.1.1	Optimiser la collaboration intercantonale en matière de formation et d'harmonisation des structures de formation, renforcer l'information et la communication entre les organes permanents de la CIIP : <ul style="list-style-type: none"> contribuer au bon fonctionnement des travaux des conférences de chefs de service et des commissions permanentes, les documenter et les soutenir, renforcer les prestations sur internet et extranet, rendre compte de la réalisation progressive du programme d'activité dans le bulletin d'information. 	1.1 <i>Informier régulièrement le public sur les travaux de coopération menés dans le domaine de l'éducation en Suisse, ainsi que sur les tâches et compétences des divers acteurs de l'espace suisse de formation.</i>	SG-CIIP Organes permanents	2016 – 2019
3.1.2	Soigner la communication et la documentation à l'adresse de la commission interparlementaire romande CIP-CSR : <ul style="list-style-type: none"> informer de manière transparente et documentée sur la mise en œuvre de la CSR et sur les travaux de coordination intercantonale, porter les questions des députés à la connaissance des organes permanents concernés et prendre position. 	<i>Présenter le système éducatif suisse et ses variations cantonales et expliciter les modalités de son fonctionnement. Contribuer à l'intelligibilité du fédéralisme dans le domaine de l'éducation et à la conscience de l'importance qu'il revêt dans un pays plurilingue.</i>	Présidence SG-CIIP	2016 – 2019
3.1.3	S'informer mutuellement et collaborer avec les partenaires du système éducatif (associations faitières de chefs d'établissement, d'enseignants, de parents et de chercheurs en éducation) : <ul style="list-style-type: none"> permettre l'échange régulier d'informations entre les partenaires et le débat sur des thèmes d'actualité, soutenir les actions de formation et de réflexion des milieux associatifs à l'échelle romande ou latine. 	<i>Contribuer à l'intelligibilité du fédéralisme dans le domaine de l'éducation et à la conscience de l'importance qu'il revêt dans un pays plurilingue.</i>	SG-CIIP COPAR	2016 – 2019
3.1.4	Perfectionner le système d'indicateurs de l'espace romand de la formation : <ul style="list-style-type: none"> rassembler, récolter, construire, analyser et interpréter les données et indicateurs pertinents à l'échelle romande améliorer la standardisation et la fiabilité des données cantonales, renforcer et cartographier le concept d'espace romand à partir des données disponibles et du monitoring national de l'éducation, commenter et publier les indicateurs romands sur internet. 	1.2 Créer avec la Confédération les conditions permettant un développement solidement étayé du système d'éducation, notamment par l'apport de données scientifiques. Assurer l'observation longue durée de ce système avec l'aide de la recherche et de la statistique, publier à intervalles réguliers un rapport global sur l'éducation et en tirer des enseignements pour le développement du système d'éducation.	IRDP CSG	2016 – 2019 publication les années impaires

3.1.5	Actualiser la Convention intercantonale CIIP de 2005 réglant la fréquentation d'une école située dans un canton autre que celui de domicile : <ul style="list-style-type: none">• revoir le dispositif tarifaire et les modalités d'application de la convention de 2005,• préparer, adopter et transmettre aux cantons un texte réactualisé.	2.5 A travers l'exécution des accords inter-cantonaux de financement et de libre circulation, garantir un accès égal aux institutions de formation dans toute la Suisse et assurer la compensation des charges entre les cantons.	CLEO CLPO CLPS SG-CIIP	2016 2016
-------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------	------------------

3.2 Scolarité obligatoire

N°	Objectif, tâche • Contenus, mesures	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances
3.2.1	<p>Assurer la prise en compte des objectifs et le suivi de la mise en œuvre évolutive du Plan d'études romand :</p> <ul style="list-style-type: none"> • poursuivre la mise en œuvre du projet global de formation décrit dans le PER, • s'assurer d'une harmonisation des terminologies, • reconsidérer au besoin les repères temporels par discipline et le dispositif d'adaptation du PER sur la base, d'une part, des constats et besoins apparus au cours des années d'introduction et, ultérieurement, des résultats des épreuves communes romandes. 	<p>2.1 <i>Assurer l'exécution du concordat HarmoS et soutenir les cantons dans sa mise en œuvre.</i></p>	<p>CLEO COPEP CLPS SG-CIIP</p>	<p>2016 – 2019</p> <p>dès 2019</p>
3.2.2	<p>Achever la réalisation et la mise à la disposition des cantons de moyens d'enseignement correspondant aux objectifs et progressions du PER et élargir l'accès aux ressources complémentaires sélectionnées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • achever la réalisation et l'introduction des MER pour le domaine SHS aux cycles 2 et 3, • réaliser et introduire les MER pour l'enseignement des mathématiques aux cycles 1 et 2, • réaliser et introduire dans chaque cycle un guide didactique pour l'enseignement des arts, • préparer l'acquisition et la réalisation de nouvelles collections de MER pour l'enseignement du français aux trois cycles de la scolarité obligatoire, • sélectionner ou développer des outils pour les élèves allophones, • veiller à l'intégration d'activités MITIC dans les MER, si possible dès le début de leur conception, • procéder à une évaluation d'impact et de satisfaction pour la collection transitoire de sciences naturelles au cycle 2 et décider des suites à donner • sélectionner, adapter au besoin et mettre à disposition des ressources électroniques complémentaires en ligne, en promouvant licences libres et standards ouverts, • généraliser l'usage de la plateforme électronique ESPER au terme de la phase pilote et y transférer et indexer les MER existants. 	<p><i>Tâche prioritaire régionale, conformément au concordat HarmoS et à la convention scolaire romande.</i></p>	<p>SG/UMER CLEO CLPS COPEP CORES + COMOS</p>	<p>2016 – 2018</p> <p>2016 – 2021</p> <p>2016 – 2020</p> <p>dès 2016</p> <p>dès 2016 en continu</p> <p>2016 – 2017</p> <p>dès 2016</p> <p>dès 2018</p>
3.2.3	<p>Mettre en œuvre la stratégie des langues de la CDIP dans le contexte de la CSR et du PER :</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcer et soutenir la place du français, • terminer l'adaptation et l'introduction des moyens d'enseignement choisis et la formation des enseignants pour l'allemand et l'anglais, • achever la généralisation de l'enseignement de l'anglais à partir de la 7^e année et en évaluer les résultats, • mettre en vigueur dans tous les cantons les recommandations de la CIIP du 22.10.2014 relatives à la mise en œuvre des conditions cadre pour l'enseignement des langues nationales et étrangères, • préparer les conditions et le matériel permettant l'introduction d'une offre facultative de sensibilisation à l'italien, 	<p>1.3 Accompagner la mise en œuvre de la stratégie des langues adoptée en 2004, contribuer à la coordination et au développement de leur enseignement et soutenir la promotion du plurilinguisme au niveau national et européen.</p>	<p>CLEO CLFE COPEP CORES IRDP</p>	<p>en continu</p> <p>2018 – 2019</p> <p>dès 2016</p> <p>dès 2018</p>

	<ul style="list-style-type: none"> sélectionner ou réaliser des instruments d'évaluation des apprentissages, en complément à l'autoévaluation découlant de l'usage des portfolios européens. 			dès 2016
3.2.4	<p>Sélectionner et mettre à disposition par voie électronique les ressources d'enseignement nécessaires pour soutenir le domaine de la formation générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> identifier, sélectionner, adapter ou développer des ressources électroniques d'enseignement et d'apprentissage (RéEA) auprès de cantons, fondations, offices fédéraux, ONG, associations afin d'instrumentaliser les enseignants pour les cinq volets de la formation générale, en se fondant sur les critères de PER-compatibilité pour l'analyse de moyens d'enseignement existants ou en projet mettre à disposition ces RéEA sur la plateforme ESPER, en promouvant licences libres et standards ouverts. 	<p><i>Tâche prioritaire régionale, conformément au concordat HarmoS et à la convention scolaire romande.</i></p>	<p>CLEO CLPS CORES SG-CIIP</p>	<p>2016 – 2019</p> <p>dès 2017</p>
3.2.5	<p>Développer le dispositif des épreuves romandes communes et donner accès à une banque d'items validés :</p> <ul style="list-style-type: none"> mettre en œuvre la stratégie adoptée fin 2015 et finaliser le masterplan EPROCOCOM et ses planifications, développer et rendre progressivement opérationnelle une banque romande d'items de qualité et validés au regard des objectifs du PER, à laquelle les Départements cantonaux et les enseignants individuellement pourront avoir accès selon des autorisations d'usage à définir, en interaction avec les tests de référence HarmoS conduits à but de monitoring sur le plan national par la CDIP, définir et développer des ressources d'évaluation en lien avec le PER et les nouveaux moyens d'enseignement, prioritairement pour le français et les mathématiques, et les mettre progressivement à disposition sur ESPER et dans la banque romande d'items, déterminer et planifier les modalités de passage d'une épreuve commune de type bilan, selon les besoins des services d'enseignement cantonaux, en vue de s'assurer occasionnellement de la réalisation du PER et des éventuelles nécessités d'y procéder à des adaptations ; soumettre le projet, ainsi que l'échéance et les conditions de sa réalisation à la décision de l'Assemblée plénière. 	<p>2.1</p> <p><i>Assurer l'exécution du concordat HarmoS et soutenir les cantons dans sa mise en œuvre.</i></p>	<p>CLEO IRDP COPEP SG-CIIP</p> <p>✚ COMEPRO</p>	<p>2016</p> <p>2016 – 2019</p> <p>2016 – 2019</p> <p>2018 – 2019</p>
3.2.6	<p>Mettre à la disposition des cantons des profils romands de connaissances et de compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> mettre au point des profils individuels ayant un caractère de concrétisation des acquis et d'aide à l'orientation, en prenant en compte la personnalité, la motivation et les compétences sociales de l'élève et en intégrant des parts d'autoévaluation dans l'esprit des portfolios, collaborer au développement de profils de connaissances et de compétences à l'échelle nationale. 		<p>CLEO CLPS CLOR CLPO COPEP SG-CIIP</p>	<p>2016 – 2018</p> <p>2016 – 2017</p>

3.3 Degré secondaire II

N°	Objectif, tâche	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances
	<ul style="list-style-type: none"> Contenus, mesures 			
3.3.1	Mettre en œuvre la nouvelle maturité professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> accompagner et documenter la mise en œuvre du plan d'études romand MP avec le soutien de l'IFFP et y apporter les améliorations requises, développer une plateforme électronique d'échanges pour favoriser la mise en commun des projets cantonaux ou d'établissement liés au TIB, réaliser une étude de faisabilité en vue de la préparation commune d'examens de maturité professionnelle, alimenter et soutenir les travaux du SEFRI et de la commission suisse CSFP "formation professionnelle initiale" s'agissant de la préparation de nouveaux modèles. 	1.5 Soutenir la mise en œuvre de la loi fédérale sur la formation professionnelle dans les cantons en intervenant au niveau de la coordination. Clarifier les tâches et compétences au sein du partenariat en faveur de la formation professionnelle, de manière à simplifier le système de formation. Renforcer l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.	CLPO + CMP	2016 – 2017 2016 – 2018 2016 – 2017 2016 - 2019
3.3.2	Mettre en œuvre l'AES dans les cantons latins et développer une position romande s'agissant du mode de financement des cours préparatoires aux examens professionnels et professionnels supérieurs : <ul style="list-style-type: none"> adapter les instruments aux expériences acquises. 		CLPO + CAI	2016 - 2019
3.3.3	Evaluer, optimiser et étendre le dispositif d'édition des moyens d'enseignement pour la formation professionnelle ; obtenir le soutien du SEFRI pour la période 2018 – 2021 : <ul style="list-style-type: none"> évaluer le dispositif et ses limites, proposer des solutions concrètes répondant aux besoins, examiner l'opportunité de publier des ouvrages pour les formations générales, préparer la négociation d'un nouveau contrat avec le SEFRI pour la période 2018 – 2021, charger un groupe de travail de la mutualisation et du développement de moyens d'enseignement pour la culture générale, développer une stratégie d'édition des moyens numériques. 		SG/UMER CREME CLPO	2016 – 2017 2017 dès 2016 dès 2018
3.3.4	Optimiser et évaluer la mise en œuvre des maturités spécialisées et positionner le certificat ECG : <ul style="list-style-type: none"> poursuivre la concertation et la discussion des conditions d'admission avec la HES-SO et faciliter la transition entre le secondaire II et le tertiaire, apporter des ajustements au plan d'études romand pour la maturité spécialisée santé sur la base des premières expériences. 	1.4 Garantir à long terme l'accès sans examen à l'université pour les titulaires d'une maturité gymnasiale comme le prévoit le RRM. Consolider l'ancrage des écoles de culture générale et de la maturité spécialisée dans le système éducatif.	CLPO + CMSP	2016 – 2018 2018 – 2019
3.3.5	Accompagner les travaux liés au développement des formations gymnasiales et défendre un point de vue CIIP par rapport aux enjeux présents : <ul style="list-style-type: none"> être partie prenante des travaux entrepris sur le plan suisse et mesurer leurs conséquences au niveau latin, veiller à la cohérence des différents types de maturités pour permettre l'accès au degré tertiaire. 		CLPO CSG	2016 – 2018 en continu

3.3.6	<p>Faciliter et renforcer la mobilité, les échanges, ainsi que l'apprentissage des langues étrangères dans l'ensemble du secondaire II :</p> <ul style="list-style-type: none"> • collaborer activement à la mise en œuvre du concept général pour l'enseignement des langues étrangères au secondaire II, • tenir à jour, à l'intention des cantons, un inventaire des projets européens de coopération interinstitutionnelle favorisant la mobilité des jeunes en formation et la formation tout au long de la vie, • favoriser les stages de mobilité pour les jeunes et les adultes en formation. 	<p>1.3 Accompagner la mise en œuvre de la stratégie des langues adoptée en 2004, contribuer à la coordination et au développement de leur enseignement et soutenir la promotion du plurilinguisme au niveau national et européen.</p>	<p>CLPO SG-CIIP + CME</p>	<p>2016 – 2019</p> <p>en continu</p> <p>en continu</p>
-------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------

3.4 Pédagogie spécialisée

N°	Objectif, tâche • Contenus, mesures	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances
3.4.1	<p>Renforcer la concertation et la coordination dans la mise en œuvre de l'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée et des concepts cantonaux</p> <ul style="list-style-type: none"> renforcer la collaboration avec les conférences concernées de la CIIP et examiner avec elles l'opportunité de préparer conjointement des informations ou des recommandations relatives à la scolarisation de tous les élèves, agir par le biais de la formation initiale et continue des enseignants, de la logopédie, de la psychomotricité et de la psychologie, en coordonnant les contenus de formation et en favorisant les collaborations, coordonner les mesures péda-go-thérapeutiques dans le domaine scolaire et préscolaire, coordonner l'usage de la procédure d'évaluation standardisée (PES) dans sa version 2014 et déterminer les éventuels besoins et dispositifs communs de formation continue en ce domaine. 	2.2 Assurer l'exécution du concordat sur la pédagogie spécialisée.	<p>CLPS CLEO CLPO CLFE SG-CIIP + COPEs</p>	<p>2016 – 2017</p> <p>2018 – 2019</p> <p>2016 – 2019</p> <p>2016 – 2019</p>
3.4.2	<p>Rendre accessibles les objectifs du plan d'études romand et les moyens d'enseignement romands aux élèves à besoins éducatifs particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> coordonner l'usage des instruments d'harmonisation découlant de la CSR et les pratiques d'enseignement pour les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers et les élèves en situation de handicap, mettre à profit les technologies et la plateforme ESPER pour donner des accès adaptés aux PER et MER, sélectionner ou développer des ressources électroniques d'enseignement et d'apprentissage (RéEA) adaptées, veiller à rendre accessibles les objectifs des plans d'études et les moyens d'enseignement de la formation professionnelle aux élèves à besoins éducatifs particuliers. 		<p>CLPS CLEO CLPO CORES COPED CREME SG-CIIP</p>	<p>2016 – 2019</p> <p>2018 – 2019</p> <p>2018 – 2019</p>
3.4.3	<p>Contribuer au développement de statistiques fiables par les institutions responsables du recueil des données :</p> <ul style="list-style-type: none"> analyser la situation globale et développer au besoin des synergies et des mesures de coordination avec la CDIP et l'OFS, dresser périodiquement un état de la situation de l'emploi dans l'enseignement spécialisé. 	1.2 Créer avec la Confédération les conditions permettant un développement solidement étayé du système d'éducation, notamment par l'apport de données scienti-	<p>CLPS IRDP</p>	2016 – 2019
3.4.4	<p>Assurer, avec le soutien du Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS), une veille scientifique et pédagogique relative à l'évolution des connaissances dans le domaine de la pédagogie spécialisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> publier et tenir à jour des fiches descriptives par types de handicaps ou de besoins éducatifs particuliers (e-fiches), mettre régulièrement à jour les données recueillies sur certains types de handicaps (surdité, troubles du spectre autistique). 	fiques. Assurer l'observation longue durée de ce système avec l'aide de la recherche et de la statistique, publier à intervalles réguliers un rapport global sur l'éducation et en tirer des enseignements pour le développement du système éducatif	<p>CLPS IRDP</p>	<p>2016 – 2019</p> <p>2018 – 2019</p>

3.5 Orientation professionnelle, universitaire et de carrière

N°	Objectif, tâche • Contenus, mesures	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances	
3.5.1	Renforcer l'orientation des jeunes ; soutenir et faciliter la transition des jeunes entre le secondaire I et le secondaire II, puis entre le secondaire II et le tertiaire : <ul style="list-style-type: none"> • mettre en œuvre les objectifs inscrits dans la Déclaration programmatique Transition du 31.03.2015 des cantons, de la Confédération, des organisations du monde du travail et de la profession enseignante, • établir un état comparatif des jeunes sortant du sec I qui ne trouvent pas place dans les formations traditionnelles du sec II, puis proposer des recommandations à l'AP-CIIP, • prendre une part active au développement et à la pérennisation des dispositifs de case management, • évaluer s'il y a lieu de développer une approche stratégique commune sur le plan romand/latin. 	1.5 Soutenir la mise en œuvre de la loi fédérale sur la formation professionnelle dans les cantons en intervenant au niveau de la coordination. Clarifier les tâches et compétences au sein du partenariat en faveur de la formation professionnelle, de manière à simplifier le système de formation. Renforcer l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.	CLOR CLEO CLPO CLPS	2016 – 2019 2017 et 2019 2016 – 2019 2019	
3.5.2	Soutenir et faciliter la réorientation tout au long de la vie: <ul style="list-style-type: none"> • coordonner et améliorer les portails d'entrée pour la qualification des adultes, • collaborer au dispositif d'information et de promotion des compétences de base des adultes dans le cadre de la mise en œuvre de la loi fédérale sur la formation continue. 			CLOR CLPO + CFQA	2016 – 2017 2017 – 2019
3.5.3	Développer une formation ISP des enseignants secondaires et la formation et la relève pour le personnel en charge de l'orientation et de l'éducation au choix : <ul style="list-style-type: none"> • collaborer avec la CLFE pour le développement d'une formation des enseignants à l'éducation au choix, • coordonner une politique de gestion des qualifications et des compétences du personnel des offices d'orientation, • assurer la relève des conseillers en orientation professionnelle, universitaire et de carrière en renforçant la collaboration avec l'UNIL et avec le consortium des universités romands offrant le MAS en gestion des carrières. 			CLOR CLFE	dès 2016 2016 – 2019 2016 – 2019
3.5.4	Poursuivre l'élaboration d'outils informatiques d'aide à l'orientation en collaboration avec le CSFO : <ul style="list-style-type: none"> • développer et évaluer des outils d'analyse de la demande, un nouveau test d'intérêts et une batterie de tests d'aptitudes (filiales à exigences faibles), • intégrer ces divers instruments à la plateforme de tests online (PTO). 		CLOR	2016 – 2018 2016 – 2019	

3.6 Formation des enseignants et des cadres

N°	Objectif, tâche	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances
	<ul style="list-style-type: none"> Contenus, mesures 			
3.6.1	<p>Disposer d'une vision générale de l'espace romand de la formation initiale et continue des enseignants pour les degrés primaire, secondaires I et II et pour l'enseignement spécialisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> identifier l'offre de formation et la gestion des flux d'étudiants, mettre à jour annuellement un tableau synthétique (avec la collaboration de l'IFFP pour les filières professionnelles). 	2.4 A travers l'exécution de l'accord sur la reconnaissance des diplômes, garantir la qualité des certificats de maturité gymnasiale, des certificats délivrés par les écoles de culture générale,	<p>CLFE CLEO CLPO CLPS IRDP</p>	2016 – 2019
3.6.2	<p>Anticiper les besoins à l'échelle romande, en ayant une vision de l'évolution démographique, pour assurer une relève suffisante :</p> <ul style="list-style-type: none"> développer, en collaboration avec le CAHR, le monitoring de la formation des enseignants et des cadres dans l'espace latin et contribuer aux statistiques et analyses du rapport suisse sur l'éducation, mettre en commun les instruments de planification des besoins et suggérer au besoin des mesures concrètes pour palier la pléthore ou la pénurie d'enseignants, assurer le suivi des données et des effectifs relatifs aux procédures d'admission sur dossier (ASD) et aux règlement et mesures de validation des acquis d'expérience (VAE) pratiqués par les institutions de formation. 	des diplômes d'enseignement ainsi que des diplômes des professions pédagogique-thérapeutiques et s'assurer qu'ils confèrent la libre circulation en Suisse. Adapter la réglementation des professions de l'enseignement aux exigences et objectifs actuels de l'école et de ses métiers et contribuer ainsi à améliorer le recrutement du personnel.	<p>CLFE CLEO CLPO CLPS IRDP</p>	2016 – 2019
3.6.3	<p>Ajuster et coordonner la formation initiale et continue des enseignants et des responsables d'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> contribuer à l'harmonisation des cursus et des pratiques de formation initiale en cours dans les cantons, analyser et anticiper les besoins de formation continue des enseignants et des cadres ; proposer des dispositifs communs en regards des domaines et objectifs du PER et en fonction de l'introduction des nouveaux MER ; assurer le suivi des dispositifs communs de form. continue, introduire une formation initiale des enseignants de la scolarité obligatoire à l'éducation au choix et à l'ISP, étudier l'impact de la formation des cadres et de la pratique dans le dispositif FORDIF, procéder aux ajustements nécessaires, soutenir le CAHR et <i>swissuniversities</i> dans les travaux de création d'un centre de compétences romand de formation en didactiques disciplinaires. 		<p>CLFE CLEO CLPO CLPS CLOR IRDP + COFORDIF</p>	<p>2016 – 2019</p> <p>2016 – 2019</p> <p>2016 – 2017</p> <p>2016 – 2017</p> <p>2016 – 2019</p>
3.6.4	<p>Veiller aux évolutions de la reconnaissance des diplômes</p> <ul style="list-style-type: none"> analyser les mesures proposées sur le plan national et coordonner les positions latines lors des consultations de la CDIP, examiner les effets et les risques des différences entre cantons et entre institutions de formation en matière d'exigences et proposer au besoin des mesures, collaborer avec le CAHR et <i>swissuniversities</i> pour soutenir la création d'un centre de compétences romand de formation en didactiques disciplinaires. 		<p>CLFE CSG</p>	2016 – 2019

3.7 Médias, images et technologies de l'information et de la communication

N°	Objectif, tâche • Contenus, mesures	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances
3.7.1	<p>Favoriser l'usage des ressources électroniques et des supports et instruments MITIC dans l'enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> contribuer au développement par le CTIE/educa.ch d'une fédération d'identifiants numériques afin de régler les problèmes d'identification et d'authentification des utilisateurs des diverses plateformes cantonales, régionales et nationales, collaborer au développement de la Bibliothèque scolaire numérique du Serveur suisse de l'éducation et au développement de ses standards de référencement et de catalogage mis en œuvre par le CTIE/educa.ch, élaborer et mettre en œuvre un référentiel de compétences et un concept de formation pour les personnes-ressources MITIC nécessaires aux établissements scolaires (profil technique et pédagogique), maintenir le principe d'une manifestation romande bisannuelle consacrée à la culture numérique et aux réalisations cantonales et associatives y relatives (<i>RomandTIC</i>), en faire évoluer le concept et les publics-cibles. 	<p>1.6 Par l'intermédiaire du Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE), promouvoir l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le système éducatif, notamment en faisant appel à son expertise.</p>	<p>CLEO CORES <i>COPED</i> <i>CLPO</i> <i>CLPS</i> <i>CLFE</i></p>	<p>2016 – 2017</p> <p>2016 – 2019</p> <p>2018 – 2019</p> <p>2017 / 2019</p>
3.7.2	<p>Poursuivre les partenariats entre les médias et associations ou institutions traitant des médias, de l'image et du cinéma et les milieux de l'enseignement dans le cadre de l'éducation aux médias :</p> <ul style="list-style-type: none"> maintenir et développer l'organisation annuelle de la Semaine de la presse et des médias à l'école promouvoir activement et pédagogiquement l'usage dans l'enseignement des contenus médias et multimédias, en particulier de ceux produits par la RTS, collaborer, dans la mesure des moyens disponibles, dans le cadre de contrats de prestations avec associations, institutions et festivals dans l'intérêt de l'enseignement. 		<p>SG / e-media <i>Conseil Media</i> <i>Formation</i> <i>CLEO</i> <i>CLPO</i> <i>CLPS</i></p>	<p>2016 – 2019</p>
3.7.3	<p>Ancrer l'éducation aux médias et aux technologies de l'information dans la formation générale relevant du PER :</p> <ul style="list-style-type: none"> définir et instrumentaliser (cf. point 3.2.4) l'éducation aux MITIC (en tant que domaine de formation générale et non comme discipline scolaire), veiller à la prévention, au respect des droits d'auteur et de la protection des données, au risque de plagiat, dans le cadre de l'éducation à l'usage des technologies de l'information et des réseaux sociaux 		<p>CLEO CORES <i>COPED</i></p>	<p>2016 – 2019</p>

3.8 Politique des langues

N°	Objectif, tâche • Contenus, mesures	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances
3.8.1	<p>Traiter de manière cohérente et globale de toutes les questions relevant de politique linguistique, de plurilinguisme et des usages pédagogiques, sociaux et culturels du français dans l'espace romand comme dans l'espace national de la formation, ainsi que sur le plan de la francophonie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • informer, alerter et documenter les organes décideurs de la CIIP sur les problématiques politiques, linguistiques et culturelles de l'usage du français • veiller à la construction et à l'obtention d'un consensus romand ainsi qu'à la cohérence et l'efficacité des diverses décisions et réalisations communes en la matière, • assurer, par délégation, la participation et la représentation de la Suisse romande dans les organes de politique linguistique œuvrant à l'étude et à l'évolution de la langue française au sein de la francophonie. 	<p>1.3 Accompagner la mise en œuvre de la stratégie des langues adoptées en 2004, contribuer à la coordination et au développement de leur enseignement et soutenir la promotion du plurilinguisme au niveau national et européen.</p> <p>1.8 En qualité d'autorité des cantons, défendre leurs intérêts face à la Confédération dans l'esprit de l'art. 61 Cst.</p>	<p>COLANG CSG CLEO CLPO CLFE CDAC COPED</p>	<p>2016 – 2019</p>
3.8.2	<p>Soutenir le statut et la place de la langue française et de la langue italienne dans le système suisse de formation et favoriser les échanges d'apprenants et d'enseignants entre les régions linguistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • défendre la place du français et de l'italien dans la réalisation de la stratégie des langues adoptée à l'échelle nationale et inscrite à l'article 4 du concordat HarmoS, • favoriser les échanges linguistiques et culturels entre régions linguistiques et soutenir, avec l'aide de la Confédération, les mesures à même de renforcer la compréhension et le respect mutuels entre les communautés linguistiques, • développer dans le cadre des organes permanents et des actions de la CIIP des opérations de promotion du français, • soutenir le développement et l'usage d'instruments et de semaines de sensibilisation à la langue italienne. 	<p>1.9 Représenter la Suisse dans les organisations internationales dont les activités concernent la souveraineté des cantons en matière d'éducation et de culture.</p>	<p>COLANG CLEO CLPO CLFE COPED</p>	<p>2016 – 2019</p>
3.8.3	<p>Soutenir la promotion de la lecture et le développement du goût de lire chez les enfants et les jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • coordonner le soutien des cantons romands à la promotion de la lecture et au développement du goût de lire en milieu scolaire, en particulier en faveur de la littérature de jeunesse et de la littérature romande. 		<p>COLANG CLEO CLPO CLPS COPED</p>	<p>2016 – 2019</p>
3.8.4	<p>Soutenir, aux côtés de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales, les activités du Glossaire des patois de la Suisse romande, dans le cadre du mandat de prestation confié à l'Université de Neuchâtel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • veiller au respect de la nouvelle convention signée en 2015 avec l'ASSH et l'UNINE et à l'atteinte des objectifs fixés au GPSR. 		<p>CSG SG-CIIP</p>	<p>2016 – 2019</p>

3.9 Politique culturelle

N°	Objectif, tâche • Contenus, mesures	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances
3.9.1	Développer et coordonner la médiation culturelle pour le jeune public, en lien avec les objectifs du PER ; renforcer les liens entre le monde de la culture et celui de l'école : <ul style="list-style-type: none"> • formuler des recommandations et/ou un plan d'action sur la base d'une étude préalable sur la médiation culturelle à destination des écoles, privilégier la qualité et l'équité en matière d'offre culturelle destinées aux écoles, • élaborer un dispositif d'encouragement coordonné au niveau romand pour le public jeune (jusqu'à 21 ans), • collaborer à l'élaboration des guides didactiques pour l'enseignement du domaine Arts fondé sur le PER. 	3.1 Assurer la représentation des cantons et leur participation active au Dialogue culturel national. Mettre en place avec la Confédération les nouveaux outils de collaboration dans le domaine de l'encouragement de la culture et assurer la coordination des activités cantonales au niveau suisse, en convoquant si nécessaire une conférence des directeurs cantonaux de la culture.	CDAC <i>CLEO</i> <i>CLPO</i> <i>CLPS</i> <i>COPEP</i>	2016 – 2017 2016 – 2019 2016 – 2019
3.9.2	Soutenir l'édition, le livre et la lecture sur le plan romand dans le cadre d'un dispositif intercantonal de soutien : <ul style="list-style-type: none"> • encourager la mise en réseaux des acteurs de la promotion du livre et de la lecture à l'échelle du territoire romand, coordonner le soutien à la promotion de la lecture chez les adultes et les jeunes (hors contexte scolaire), • renforcer la capacité d'action et la pérennité des éditeurs romands au moyen de conventions de soutien, notamment pour l'édition de livres de poche favorisant le rayonnement de la production littéraire romande, • favoriser le passage à l'édition numérique en soutenant notamment la mise à niveau des compétences des acteurs de la chaîne du livre, • étudier les synergies et complémentarités possibles entre les divers niveaux de soutien institutionnel. 		CDAC	2017 – 2019
3.9.3	Soutenir la production théâtrale en Suisse romande : <ul style="list-style-type: none"> • pérenniser le dispositif de soutien de création théâtrale d'envergure <i>Label+ Théâtre romand</i> et veiller à renforcer son impact pour la diffusion des spectacles soutenus, • développer les moyens d'action de la commission romande de diffusion des spectacles (CORODIS), notamment au travers de la présence des productions romandes au Festival d'Avignon. 		CDAC	2016 – 2019
3.9.4	Identifier et comprendre la place et les spécificités des nouvelles pratiques et formes d'expression artistique : <ul style="list-style-type: none"> • étudier et comprendre les enjeux et les besoins des acteurs des milieux artistiques innovants, notamment dans le domaine des arts numériques, • élaborer des stratégies cantonales ou intercantionales veillant notamment à l'intégration de ce champ artistique dans les instruments de soutien et les dispositifs légaux. 		CDAC	2016 – 2019
3.9.5	Etudier la mobilité des artistes, des productions et des publics dans l'espace culturel romand et favoriser l'accès à l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire romand : <ul style="list-style-type: none"> • étudier sur le plan intercantonal la mobilité des artistes et des productions comme facteur de développement de la création, ainsi que la complémentarité des offres pour stimuler des bassins de rayonnement plus larges, • réfléchir à un plan d'action ou développer une stratégie. 		CDAC	2016 – 2019

3.10 Recherche et documentation

N°	Objectif, tâche	Liens avec progr. CDIP	Organes respons.	Échéances
3.10.1	<p>Favoriser les échanges et les collaborations au sein de la recherche en éducation dans l'espace latin de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contenus, mesures • assurer, du point de vue de la politique et du développement de l'éducation, l'identification et l'analyse des réseaux, des acteurs, des concepts et des tendances actuelles de la recherche en sciences de l'éducation, plus particulièrement en Suisse romande et au Tessin, • soutenir l'intérêt d'institutions scientifiques ou la constitution de consortiums latins pour le traitement de grands projets nationaux et régionaux, • renforcer les collaborations interinstitutionnelles impliquant, selon leurs spécificités, l'IRDP, le SRED, l'URSP, les HEP et les Universités ; assurer la communication et les liens avec les responsables d'entités cantonales, • favoriser la participation active aux réseaux de recherche et d'expertise régionaux, nationaux et internationaux, • soutenir la création d'écoles doctorales, le développement de centres de compétences en didactique et l'échange de chercheurs et de stagiaires. 	<p>1.2 Créer avec la Confédération les conditions permettant un développement solidement étayé du système d'éducation, notamment par l'apport de données scientifiques. Assurer l'observation longue durée de ce système avec l'aide de la recherche et de la statistique, publier à intervalles réguliers un rapport global sur l'éducation et en tirer des enseignements pour le développement du système d'éducation.</p>	<p>COCRE IRDP</p>	<p>2016 – 2019</p>
3.10.2	<p>Développer la connaissance et l'évaluation du système d'enseignement et l'évaluation du résultat des apprentissages et y collaborer sur le plan national :</p> <ul style="list-style-type: none"> • contribuer au monitoring national, ainsi qu'au développement et à l'analyse d'indicateurs romands (cf. point 3.1.4) en veillant à l'harmonisation des terminologies comme à la fiabilité et à la comparabilité des données statistiques, • développer des méthodologies, des modèles et des instruments d'évaluation, des épreuves communes et des items de test, ainsi que d'une banque d'items (cf. pt 3.2.5), • promouvoir la mutualisation des expertises cantonales, • assurer la veille technologique relative aux développements d'enseignement et de testing assisté par ordinateur, et développer l'infrastructure technique permettant d'administrer des épreuves à large spectre. 		<p>IRDP COCRE + COMEPRO</p>	<p>2016 – 2019</p>
3.10.3	<p>Promouvoir les analyses didactiques des domaines et objets d'enseignement et d'apprentissage du PER susceptibles d'être évalués :</p> <ul style="list-style-type: none"> • encourager et permettre l'analyse des interprétations des prescriptions du PER par les enseignants, notamment par rapport à leurs pratiques d'évaluation et à leur perception des attentes en matière d'évaluation dans les divers domaines disciplinaires de la scolarité obligatoire. 	<p>2.1 <i>Assurer l'exécution du concordat HarmoS et soutenir les cantons dans sa mise en œuvre.</i></p>	<p>COCRE IRDP</p>	<p>2016 – 2019</p>
3.10.4	<p>Récolter, gérer et valoriser une documentation en sciences de l'éducation et sur l'espace romand de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • garantir la mise à disposition des études et rapports d'analyse et d'évaluation portant sur les travaux romands, ainsi que de l'ensemble des publications de la CIIP et de ses cantons membres, • développer un accès informatique aux données et indicateurs relatifs à l'espace romand de la formation. 		<p>IRDP</p>	<p>2016 - 2019</p>

4 Organisation structurelle de la CIIP (organes permanents)

CIIP	Organes directeurs	Organes partenaires	Scolarité obligatoire	Secondaire II post-obligatoire	Tertiaire B & Formation adultes	Tertiaire A Hautes Ecoles	Culture & Langues	Recherche & documentation
CONFÉRENCES	Assemblée plénière							
	CSG Secrétaires généraux							
			CLEO scol.obligatoire	CLPO post-obligatoire			CDAC affaires culturelles	
			CLPS pédagogie spécialisée					
			CLFE formation enseignants et cadres		CLOR orientation scolaire et professionnelle			
Contrôle parlem.	CIP-CSR Commission interparlementaire							
Commissions permanentes	COGEST Gestion et contrôle	COPAR comm. consultative des assoc. partenaires Conseil Media – Formation CIIP & RTS	COPED PER – MER-SO + groupes d'appui domaines disc. + groupes validation moyens ens.	CREME MER-FP + GLIMI (Tessin)			COLANG langues & échanges	COCRE Coordination recherche en éducation Conseil scientifique IRDP
			CORES ressources didactiques numériques					
Commissions de coordination			COMOS distribution MER-SO COMEPRO épreuves comm. COPEP procédure d'éval. standardisée en pédagogie spécialisée COFORDIF coordination et surveillance du mandat FORDIF	CAI Classes et accords CMP Matus professionnelles CMS Matus spécialisées CME Coopérations multilatérales et européennes CFQA Formation et qualification des adultes CREFP économistes form.prof.				
Services centraux	SG-CIIP Secrétariat général		UMER Unité des moyens d'enseignement romands				IRDP Institut de recherche et de documentation pédagogique	

Liste des abréviations

Acronymes et noms des conférences et commissions de la CIIP (2016 – 2019)

AP-CIIP	Assemblée plénière
CSG	Conférence des secrétaires généraux
CLEO	Conférence latine de l'enseignement obligatoire
CLPO	Conférence latine de l'enseignement postobligatoire
CLPS	Conférence latine de la pédagogie spécialisée
CLFE	Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres
CLOR	Conférence latine de l'orientation
CDAC	Conférence romande des chefs de service et délégués aux affaires culturelles

CIP – CSR	Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande
COGEST	Commission de gestion
COPAR	Commission consultative des partenaires
CMF	Conseil médias et formation
COPED	Commission pédagogique
CORES	Commission des ressources didactiques numériques
CREME	Commission d'évaluation des moyens d'enseignement de la formation professionnelle
COLANG	Commission langues et échanges
COCRE	Commission de coordination de la recherche en éducation
CS-IRDP	Conseil scientifique de l'IRDP
COMOS	Commission pour la production et la distribution des moyens scolaires
COMPRO	Commission des épreuves romandes communes
COPES	Commission de coordination de la procédure d'évaluation standardisée (PES)
COFORDIF	Commission de coordination et de surveillance du mandat FORDIF
CAI	Commission classes et accords de la CLPO
CMP	Commission des maturités professionnelles de la CLPO
CMS	Commission des maturités spécialisées de la CLPO
CME	Commission des coopérations multilatérales et européennes de la CLPO
CFQA	Commission de formation et de qualification des adultes de la CLPO
CREFP	Commission des responsables des économats de la formation professionnelle
<i>SG-CIIP</i>	<i>Secrétariat général de la CIIP</i>
<i>UMER</i>	<i>Unité des moyens d'enseignement romands (SO et FP)</i>
<i>IRDP</i>	<i>Institut de recherche et de documentation pédagogique</i>